Entre preneurs & Go EMPRUNTEUR

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 25 septembre 2025, à 9h15,

Les personnes présentes et qui ont émargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'ENTREPRENEURS & GO EMPRUNTEUR. La convocation initiale à 9h n'ayant pas permis de réunir le quorum requis, l'assemblée s'est tenue sur la seconde convocation.

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Bruno-Alain MARTIN.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
  - les comptes clôturés au 31 décembre 2024 ;
  - le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
  - la convocation à la présente AGOA ;
  - le texte des résolutions proposées ;
  - l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

L'assemblée a adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation du budget prévisionnel annuel 2025 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat confié à la société de courtage d'assurances ENTORIA de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents ;
- Renouvellement de la délégation de pouvoir à la Fédération en vue de signer un ou plusieurs avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association ;
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Michel Quesnot, en sa qualité de membre du Conseil d'administration d'ENTREPRENEURS & GO EMPRUNTEUR et nomination de Madame Catherine Debuisson en remplacement ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites

71, boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 PARIS
Tel. 01 45 77 20 00

www.entrepreneursandgo.fr

SIREN : 850 323 247 NAF : 9499Z

par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 14 639 euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 558 907 euros.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du budget prévu pour l'exercice 2024, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le mandat confié par la Fédération, au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle sa délégation à la Fédération conformément à l'article 14 de ses statuts pour une durée de 12 mois.

71, boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 PARIS
Tel. 01 45 77 20 00

www.entrepreneursandgo.fr

SIREN : 850 323 247 NAF : 9499Z

Entre preneurs & Go EMPRUNTEUR

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Michel Quesnot de ses fonctions de membre du Conseil d'administration, à effet du 25 septembre 2025 prend acte de cette démission et décide de nommer Madame Catherine Debuisson en remplacement à compter du 1er janvier 2026.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

[Page de signature ci-dessous]

71, boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 PARIS
Tel. 01 45 77 20 00

www.entrepreneursandgo.fr

SIREN : 850 323 247 NAF : 9499Z

Entre preneurs & Go EMPRUNTEUR

PAGE DE SIGNATURE

Monsieur Bruno-Alain MARTIN
Président
Secrétaire
Pour le trésorier

71, boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 PARIS
Tel. 01 45 77 20 00

www.entrepreneursandgo.fr

SIREN : 850 323 247 NAF : 9499Z

Entre preneurs & Go EMPRUNTEUR

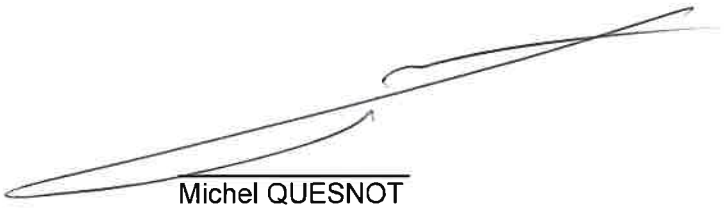

Michel QUESNOT
Administrateur

71, boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 PARIS
Tel. 01 45 77 20 00

www.entrepreneursandgo.fr

SIREN : 850 323 247 NAF : 9499Z

Entre preneurs & Go EMPRUNTEUR

Henri LAURENT
Administrateur

71, boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 PARIS
Tel. 01 45 77 20 00

www.entrepreneursandgo.fr

SIREN : 850 323 247 NAF : 9499Z